

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AU QUOTIDIEN

LE CONTEXTE

Quelle que soit sa taille, une collectivité publique doit se soumettre aux différents cadres juridiques qui la régissent, que ce soit en matière de **gestion budgétaire, de ressources humaines ou de paie**. Les agents se doivent d'être experts sur tous ces sujets pointus, tout en étant polyvalent pour les plus petites structures. La bonne gestion d'une collectivité publique est ainsi exigeante et complexe.

LES ENJEUX POUR LA COLLECTIVITÉ

- Appliquer la réglementation budgétaire en vigueur
- Anticiper les écritures budgétaires pour une inscriptions budgétaires dans les temps
- Éviter les rejets de mandats
- Appliquer la réglementation liée à la gestion des ressources humaines (quel que soit le statut de l'agent : fonctionnaire, contractuel, agent de la convention collective des ouvriers)
- Sécuriser les opérations de paie
- Éviter les contentieux en matière de gestion du personnel
- Éviter les remarques du contrôle de légalité et la saisine du tribunal administratif

LES DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES PAR LES COLLECTIVITÉS

- Technicité du domaine des finances publiques et de la comptabilité publique
- Réglementation des ressources humaines applicable vaste (code du travail, statuts des fonctionnaires, réglementation spécifique...)
- Certaines opérations comptables ne sont faites que ponctuellement ou rarement par les collectivités (opération de fin d'année, calcul des résultats, opérations complexes...)
- Difficulté de disposer d'un interlocuteur unique pour apporter une réponse claire et rapide en matière de finances ou de gestion du personnel, avec une double expertise (ordonnateur/comptable public)
- Du personnel, parfois positionné sur des postes avec peu ou pas de formation dans des domaines pointus, ayant appris « sur le terrain »

NOS PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

- Vous proposer un accompagnement à distance (sous forme d'un abonnement mensuel) :
 - > Réponse par mail ou téléphone, aux questions courantes relatives à la gestion administrative, la gestion des ressources humaines, les opérations de paie, les opérations comptables et les questions budgétaires
 - > Rédaction d'un écrit simple (lettre, délibération, arrêté...) ou contrôle d'un écrit existant en matière de gestion administrative, ressources humaines, paies, comptabilité publique et budget.

NOS RÉALISATIONS

- Accompagnement depuis plusieurs années de :
 - > Une commune des Îles loyauté
 - > Deux communes de brousse
 - > Un syndicat mixte
 - > Une caisse des écoles d'une commune de l'agglomération
 - > Un CCAS d'une commune de l'agglomération
- Et en complément, nous assurons des formations dans le secteur budgétaire & finances publiques et ressources humaines & paie, pour une montée en compétence des équipes

